

PAGES ETRANGÈRES.

(Ueber Land und Meer.)

CHASSEURS DE VIPÈRES.

Les chasseurs de serpents n'ont rien de commun avec leurs aristocratiques confrères qui parcourent la colline et la plaine, à la poursuite d'un gibier distingué. Ils ne portent pas un costume élégant, ils ne sont pas accompagnés d'un chien de chasse, ils n'ont pas l'émotion de voir le lièvre ou le perdreau partir à distance et de les manquer avec un fusil à deux coups perfectionné suivant toutes les règles de la balistique la plus raffinée. Ces déshérités, ces parias n'ont d'autre arme qu'un bâton et sont vêtus de guenilles. Pour eux, la chasse n'est pas un plaisir, mais le plus dur et le plus ingrat des métiers ; ce n'est pas pour se procurer un divertissement qu'ils passent, en toute saison, des journées entières dans les bois, à la recherche d'une insaisissable vipère : c'est uniquement pour gagner la prime promise par l'administration.

LE FONDS DES REPTILES.

Pendant une vingtaine d'années, la munificence du budget français a largement subventionné l'industrie des chasseurs de serpents. L'Etat allouait une prime de 50 centimes par tête de vipère. Ces ennemis insidieux et malfaisants, qui empêchaient les promeneurs égarés dans les forêts de s'asseoir avec sécurité sur les tapis de gazon et de mousse, disparaissaient avec rapidité. Chaque année, les statistiques officielles enregistraient la destruction de cinquante mille reptiles. Depuis que l'ère des économies relatives a été inaugurée, la prime est réduite à 25 centimes. Les chasseurs ont dû se contenter de bénéfices plus modestes, mais la guerre aux serpents ne s'est pas ralentie ; avec un peu de persévérance et quelques sacrifices, notre pays n'aura plus rien à envier à l'Angleterre, qui s'est entièrement débarrassée de ce fléau.

Encouragés par les résultats obtenus en France, les habitants de la Silésie ont adressé une pétition aux pouvoirs publics pour obtenir une allocation annuelle au profit des chasseurs de vipères. Cette requête a été repoussée d'une façon péremptoire, attendu que le fonds des reptiles est entièrement absorbé par la presse de Berlin. C'est seulement dans l'Alsace-Lorraine que ce chapitre du budget est assez largement doté pour permettre le prélèvement d'une prime de 1 fr. 90 centimes par tête de vipère. Cette générosité a porté ses fruits ; il n'est pas, en Europe, de pays où la chasse au serpent soit une industrie plus prospère que dans les provinces annexées.

Les Anglais, qui sont, eux aussi, passés maîtres dans l'art de dépenser, avec une inépuisable libéralité, l'argent des contribuables conquis, ont grevé le budget de l'Inde d'un crédit annuel d'une centaine de mille francs, affecté à la destruction des reptiles. Par une de ces anomalies qui ne sont pas rares lorsque l'Etat se charge de subventionner une entreprise, l'unique résultat des sacrifices imposés aux sujets hindous de la reine Victo-

ria a été d'encourager, au-delà de toute mesure, la multiplication des animaux nuisibles, que les autorités britanniques voulaient à tout prix détruire.

Les disciples de Bouddha mettent en pratique les doctrines du docteur Pangloss : ils trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des Hindoustans. Ils considèrent le tigre comme un garde champêtre providentiel qui défend les récoltes contre les ravages exercés par les cerfs, les lièvres et les sangliers. Les serpents sont, aux yeux des indigènes, des auxiliaires plus précieux encore ; ils les vénèrent comme les incarnations nouvelles que prennent les personnes récemment décédées, et ils leur attribuent le pouvoir de protéger les bestiaux.

Si, chaque année, les tigres donnent la mort à un millier de victimes humaines, et les reptiles, à plus de vingt mille, les Hindous regardent ces tributs comme des honoraires en nature, qu'ils auraient mauvaise grâce à refuser à des êtres investis d'une puissance supérieure et irrésistible.

Ainsi s'expliquent les obstacles sans nombre qui ont paralysé les efforts des fonctionnaires chargés de procéder, par voie administrative, à la destruction des serpents. Il n'est pas possible à des conquérants étrangers de faire la guerre à des animaux sacrés. Il n'est pas de veuve hindoue qui, en rencontrant une couleuvre, ne se croie en présence de son défunt mari. Loin de s'enfuir, elle ne songe qu'à solliciter le pardon d'un époux trop oublié au fond de sa tombe, et, en rentrant au logis, elle offre à sa mémoire un sacrifice de lait caillé et les autres présents funéraires prescrits par la loi de Bouddha.

Un certain nombre de parias, qui vivent dans la jungle en dehors de toute caste, de toute religion, de toute loi et de toute morale, ont imaginé une curieuse spéculation au détriment du trésor public. Afin de toucher la prime offerte par le gouvernement pour la destruction des reptiles, ces aventuriers se sont mis à élever des serpents. Chaque année, ils apportent aux agents de l'administration un certain nombre de têtes, qu'ils échangent contre la somme promise ; mais ils ont soin de conserver les sujets les plus aptes à la reproduction. Grâce au climat de l'Inde, qui est on ne peut plus favorable à la multiplication des reptiles, ce genre d'industrie donne des résultats très satisfaisants. Il fournit aux éleveurs expérimentés, qui savent choisir les espèces les plus faciles à nourrir et le terrain le plus propice, un moyen, un peu périlleux, sans doute, mais assez commode, de se faire des rentes aux dépens du budget de l'Etat.

Les malheureux qui font la chasse aux vipères dans les forêts d'Europe n'ont pas, comme leurs confrères de l'Inde, un ingénieux procédé pour augmenter leurs maigres revenus. Ils appartiennent presque tous à cette classe d'individus assez peu considérés dans les campagnes, parce qu'ils n'exercent pas de profession bien déterminée. Mais, tout en côtoyant les confins de la bohème rurale, ils ne vivent pas tout à fait en dehors de la loi. Bien qu'un peu suspects au garde champêtre, qui les rend volontiers responsables des actes de maraude commis dans les vergers, ils sont loin d'avoir l'audace du braconnier ou du contrebandier de profession, et il ne leur viendrait pas à l'esprit d'élever des